

Le 26 octobre 2017

AAC – barrage Gouverneur  
Contrat n° 6  
Approvisionnement et disposition des matériaux d'enrochement de protection  
CONTRAT n° 4547-928-7G1-0-C6

Addenda n° 1

1. Section 1 – Généralités :  
Pour toute mention de l'enrochement – zone 4A : remplacer 150 m<sup>3</sup> par 250 m<sup>3</sup>.
2. Supprimer le « Formulaire de soumission et d'acceptation » au complet et le remplacer par la pièce ci-jointe.
3. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir une garantie de soumission (SA 08 Garantie de soumission et IG07 Exigences relatives à la garantie de soumission).
4. Le soumissionnaire retenu n'aura pas besoin d'une garantie contractuelle (CG9 Garantie contractuelle).
5. La date de réception des soumissions n'a pas changé. Les soumissions doivent être reçues d'ici 14 h (heure de Regina), le mardi 7 novembre 2017.

Natalie O'Neill  
Agente supérieure des contrats  
Regina (Saskatchewan)



## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

### CONTRAT DE CONSTRUCTION - GRANDS TRAVAUX

#### SA01 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Description des travaux

Le travail consiste à concevoir, l'approvisionnement de l'ensemble de la main d'œuvre, des services, de l'équipement et des matériaux, à moins d'indications contraires contenues aux présentes, pour le contrat no 6 - Approvisionnement et disposition des matériaux d'enrochement de protection pour le barrage Gouverneur

Numéro de l'invitation à soumissionner

4547-928-7G1-0-C6

Numéro de dossier / projet

4547-928-7G1-0-C6

#### SA02 DÉNOMINATION COMMERCIALE ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom

Adresse

Pièce/bureau/appt.	Numéro civique	Suffixe de numéro	Rue	Type de rue	Direction de la rue	
BP ou numéro de route		Municipalité (ville, village, etc.)			Province	Code postal
No. de téléphone		No. de télécopieur		Courriel		

#### SA03 OFFRE

1) Le soumissionnaire offre au Canada, représenté par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de :

\$ \_\_\_\_\_ taxes applicables en sus (TPS/TVH/TVQ)  
(exprimé en chiffres seulement)

comprenant :

(a) le montant forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$ pour les travaux qui ne sont pas indiqués dans le tableau des prix unitaires et qui, par conséquent, sont visés par une entente de prix forfaitaire;

(b) le montant estimatif total de \_\_\_\_\_ \$ pour la partie des travaux qui est visée par une entente à prix unitaires (montant reporté de l'annexe 1 - Tableau des prix unitaires).

2) Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du prix estimatif total au tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.

3) Toute erreur dans l'addition des montants des sous-alinéas 1a) et 1b) de la SA03 sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant total de la soumission.

#### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1) La soumission ne peut être retirée pendant une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.

#### SA05 ANNEXES

1) Les annexes suivantes sont jointes au présent Formulaire de soumission et d'acceptation :

Annexe 1

#### SA06 ACCEPTATION ET CONTRAT

1) À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est conclu entre lui et le Canada. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la disposition CS01 DOCUMENTS DU CONTRAT.

#### SA07 DURÉE DES TRAVAUX

1) L'entrepreneur doit mener à bien les travaux d'ici le 2018-03-14

#### SA08 GARANTIE DE SOUMISSION

1) L'entrepreneur doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION.

2) Si un dépôt de garantie est donné comme garantie de soumission et que l'entrepreneur, suite à l'acceptation de sa soumission par le Canada, refuse de fournir la garantie contractuelle exigée à la disposition CG9 GARANTIE CONTRACTUELLE, le dépôt de garantie sera confisqué; toutefois, le Canada peut renoncer à son droit de confisquer le dépôt de garantie, si cela est dans l'intérêt public.

**SA09 SIGNATURE**

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en caractères d'imprimerie)	Nom	
	Titre	
	Signature	Date
	Nom	
	Titre	
Signature	Date	

**SA10 DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DE NOMS**

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.


**FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION**  
CONTRAT DE CONSTRUCTION - GRANDS TRAVAUX  
ANNEXE 1

**TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

- 1) Le tableau des prix unitaires indique les travaux auxquels des ententes de prix unitaires s'appliquent.
- 2) Le prix par unité et le prix total estimé doivent être inscrits pour chaque article de la liste.

N° d'article	Catégorie de main-d'œuvre, d'usine ou de matériau	Unité de mesure	Quantité Estimative	Prix unitaire (taxes applicables en sus)	Prix total estimatif (taxes applicables en sus)
1 4A	Approvisionnement des matériaux d'encrochement - zone	m3	250		
PRIX TOTAL ESTIMATIF (Reporter le montant du sous-alinéa 1b) de la disposition SA03)					